

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale de l'aviation civile

Décision du 29 octobre 2025

portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile et à la formation spécialisée du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile

NOR : TRAA2529093S

(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur général de l'aviation civile,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile ;

Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel organisée au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2022 ;

Vu les désignations de représentants titulaires et suppléants par chaque organisation syndicale au sein du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile et de la formation spéciale du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile,

Décide :

TITRE I^{ER}

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile, institué auprès du directeur général de l'aviation civile :

- Le président : Monsieur Chemseddine CHKIOUA, le directeur général de l'aviation civile ou son représentant ;
- Le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines :

Madame Aline PILLAN, secrétaire générale de la direction générale de l'aviation civile, ou son représentant.

Article 2

Sont nommés à la suite du dépouillement des résultats obtenus pour la composition du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile créé auprès du directeur général de l'aviation civile, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur SINTES Guillaume ;

Monsieur LE PETITCORPS Yohann ;

Monsieur ROZALEN Stéphane.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur QUESNEL Charles-André ;

Monsieur PONCET Laurent ;

Monsieur OUANES Eric.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Monsieur DEFENDINI Anthony ;

Madame SIMONET Hauteclaira.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur THOMAS Dominique ;

Monsieur NOTEBAERT Laurent.

Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Madame BOUTET Emilie.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur COZ ELLEOUEET Michel ;

Monsieur DEZEIX Simon ;

Monsieur ANTAL Jean-Emmanuel.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur PIGNOLET Jérémy ;

Monsieur BOZZIO Philippe ;

Madame DRUET Julie.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Monsieur FIACRE William ;

Monsieur GRALL Gilles.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur DUPONT Franck ;

Monsieur RICHARD Olivier.

Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Monsieur SALUSTE Jean-Christophe.

TITRE II

FORMATION SPECIALISEE DE COMITE

Article 3

Le président de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée auprès du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile est le président de ce même comité mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4

Sont désignés à la formation spécialisée du comité, mentionnée à l'article 3, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Monsieur COZ ELLEOUEET Michel ;
Monsieur DEZEIX Simon ;
Monsieur LE PETITCORPS Yohann.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur QUESNEL Charles-André ;
Monsieur PONCET Laurent ;
Monsieur BOZZIO Philippe.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Monsieur DEFENDINI Anthony ;
Madame SIMONET Hauteclaire.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Monsieur THOMAS Dominique ;
Monsieur DUPONT Franck.

Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Madame BOUTET Emilie.

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale SNCTA

Madame LE GUEN Gwenaël ;
Monsieur HOUARI Tarik ;
Monsieur PRENEAU Matthieu.

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

Monsieur SIBILLE Hervé ;
Madame MASSIEUX Estelle ;
Madame LEMRABET Sarah.

Au titre de l'organisation syndicale UNSA-Aviation civile

Madame ROBERT Pascale ;
Madame GARNOTEL Dorothée.

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO

Madame SCHWECKENDIEK Isabelle ;

Madame SEDDIKI Samira.

Au titre de l'organisation syndicale CFDT-Aviation civile

Monsieur ROUSSEL Jean-Michel.

TITRE III

DISPOSITIONS FINALES ET TRANSITOIRES

Article 5

La décision du 30 septembre 2025 portant nomination et désignation des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile et à la formation spécialisée du comité social d'administration de réseau de la direction générale de l'aviation civile est abrogée.

Article 6

Le directeur général de l'aviation civile est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 29 octobre 2025

Le directeur général de l'aviation civile,

C. CHKIOUA